

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

N° 1324-2022 Règlement autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans le secteur à l'ouest de la rue du Coteau et un emprunt de 7 175 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 23 février 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 2 mars 2023.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 2^E JOUR DE MARS 2023



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat